

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROIFFIEUX

\*\*\*\*\*

Séance du **28 juin 2011**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil onze et le 28 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Maurice BERCHU**, Maire.

Présents : Mmes et Mrs, AUBERT Jocelyne , BOROT Valérie, CHAMBON Martine, CHAZOT Franck, CLAVIER Philippe, CLEMENT Nathalie, FAURIE Christophe FROMENTOUX Chantal, GOUDARD Thierry, GRENIER Françoise, HEYRAUD Gérard, JAMONAC Claude, MARTEL Danièle, MAULARD Alain, PASCAL Joël, POIX Chrystel , SITZIA Eric.

Absents ayant donné pouvoir : M. DELORD (pouvoir à M. FAURIE), Mme MICHAUD (pouvoir à Mme AUBERT), Mme RACAMIER (pouvoir à Mme POIX)

Absent excusé : M. TETE Jean Louis

Arrivée en cours de séance :

Secrétaire de séance : Mme BOROT Valérie

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : **le 21 juin 2011**

---

Approbation du compte rendu de la séance du 31 mai 2011

Présents : 18

Votants : 21

Pour : 20

Abst : 1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la somme de 433 € a été prélevée en dépenses imprévues pour être transféré à l'article 673 « Titres annulé » du budget Balcon des Alpes par arrêté n°52/2011.

---

## **2011.06.01 – TRAVAUX EN REGIE**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le tableau des travaux en régie effectués par les agents du service technique :

Coût main d'œuvre : 22.12 €/heure

<i>Intitulé</i>	<i>Montant des fournitures</i>	<i>Coût Nombre d'heures travaillées</i>	<i>Total</i>
<b>Aménagement Parking des Chaumatons</b>	6 451.80	5 751.20 260h	<b>12 203.00 €</b>
<b>Eaux pluviales Route Boissy d'Anglas et Chemin des Bondes</b>	17 321.70 €	11 060.00 € 500 h	<b>28 381.70 €</b>
<b>Aménagement paysager Entrée village- Route d'Annonay</b>	2 264.07 €	1 769.60 € 80h	<b>4 033.67 €</b>
<b>Total</b>	26 037.57 €	18 580.80 € 840 h	<b>44618.37 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

☞ **Adopte** le tableau des travaux en régie

Présents : 18

Votants : 21

Pour : 21

## 2011.06.02– DECISION MODIFICATIVE I AU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur JAMONAC, Adjoint en charge des Finances présente la décision modificative I au budget principal qui a pour objectif d'intégrer les travaux en régie et de permettre l'acquisition d'une tondeuse.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
<b>023</b>	Virement section investissement Travaux en régie	<b>+ 44 618,37</b>	<b>722</b>	Travaux en régie	<b>+ 44 618,37</b>
<b>TOTAL</b>			<b>TOTAL</b>		
<b>44 618,37</b>			<b>44 618,37</b>		

Dépenses imprévues: 34 051,00

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
<b>040</b>	art 2315- Travaux en régie	<b>+ 44 618,37</b>	<b>021</b>	Virement de la section de fonctionnement	<b>' +44 618,37</b>
<b>020</b>	Dépenses imprévues d'investissement	<b>- 2 000,00</b>			
<b>101</b>	Acquisition de matér art 2188	<b>+2 000,00</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>TOTAL</b>		
<b>44 618,37</b>			<b>44 618,37</b>		

Dépenses imprévues= 61 227,00-2 000,00= 59 227,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

☞ **Approuve** la décision modificative présentée ci dessus

Présents : 18

Votants : 21

Pour : 21

## 2011.06.03– DECISION MODIFICATIVE 2 AU BUDGET BALCON DES ALPES

Monsieur JAMONAC, Adjoint aux finances, présente au Conseil municipal la décision modificative 2 au budget Balcon des Alpes.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
165	Cautionnement et garantie	+ 380,00	165	Cautionnement et garantie	+ 430,00
020	Dépenses imprévues	+ 50,00			
TOTAL		430,00	TOTAL		430,00

Dépenses imprévues:  $1\ 284 + 50 = 1\ 334,00$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

☞ **Approuve** la décision modificative présentée ci dessus

Présents : 18

Votants : 21

Pour : 21

## 2011.06.04– PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de Schéma Départemental de Coopération intercommunale établi par la Préfecture de l'Ardèche par circulaire du 28 avril 2011. Ce document a été transmis aux membres du conseil municipal afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Selon la Préfecture, les objectifs principaux de ce schéma sont:

- la réalisation de la couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales,
- la rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes,
- la réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes et notamment la disparition des syndicats dont le maintien ne se justifie pas.

La commune étant impactée par ce projet de schéma, le conseil municipal doit émettre un avis sur cette proposition dans un délai de 3 mois à réception de ce projet, à défaut, son avis sera réputé favorable.

En ce qui concerne la commune de Roiffieux, celle-ci est principalement concernée par le projet de création de la Communauté d'Agglomération d'Annonay, celle-ci serait composée de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, de la Communauté de Communes du Val d'Ay et de Vivarhône. Cette nouvelle intercommunalité devrait regrouper 53 210 habitants.

Les conseillers interrogent Monsieur le Maire sur la représentativité de la commune de Roiffieux si elle faisait partie d'une future communauté d'agglomération.

Certains conseillers regrettent le manque de visibilité du projet qui ne présente pas de chiffrage et la rapidité du processus. Il est également souligné qu'il existe un risque fort pour que le travail effectué au cours des dernières années par la communauté de communes du bassin d'Annonay afin de définir les prises de compétence doive être entièrement repris.

D'autres conseillers soulignent que le regroupement de communes peut présenter un intérêt pour le bassin et que les agents et élus mettront tout en œuvre pour que cela soit le cas.

Après ces différents échanges, Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer.

Cet avis sera ensuite transmis à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui aura 4 mois pour se prononcer. L'adoption du schéma devrait intervenir au plus tard le 31 décembre 2011.

Les conseillers sont invités à se prononcer sur les différents périmètres proposés par le projet de schéma de coopération intercommunale.

**Présents : 18                      Votants : 21                      Pour : 11                      Contre : 9                      Abst : 1**

Le conseil municipal, après en avoir largement débattu, a donné un avis favorable, il est conditionné par les réserves ci après:

- Sur le fait que l'espace de vie des habitants soit l'élément principal guidant les fusions éventuelles. La future intercommunalité devra être ouverte sur la vallée du Rhône : les liaisons fluviales, ferroviaires et routières actuelles étant orientées en ce sens ( la fusion des SCOT du bassin d'Annonay et de celui des Rives du Rhône décidée en 2009 illustrant cette position)
- Sur le projet de fusion des Syndicat Cance Doux : Annonay Serrières et SERENA en un seul syndicat. En effet, cette fusion n'entraînerait aucune économie financière ( le personnel en charge de ces 3 syndicats étant actuellement de 2 agents) mais engendrerait un affaiblissement de la démocratie locale de proximité. Cela impacterait fortement la représentativité des communes au sein de ces structures, éloignant le pouvoir de décision des élus et affaiblissant l'efficacité et la réactivité dont font preuve aujourd'hui ces syndicats.

- Le conseil municipal de Roiffieux souhaite restreindre son avis aux seuls territoires qui lui sont limitrophes et aux structures intercommunales qui le concernent
- Souhaite qu'aucun regroupement forcé ne soit opéré dans le cadre du nouveau schéma de coopération intercommunale et que les demandes légitimes des communes soient prises en compte

**Présents : 18**

**Votants : 11**

**Pour : 11**

## 2011.06.05– CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL- TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Dans le cadre d'un avancement de grade suite à la réussite d'un concours interne, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux la création d'un poste d'Agent de Maîtrise Territoriale à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de

↳ **créer** un poste d'agent de maîtrise territoriale à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

**Présents : 18**

**Votants : 21**

**Pour : 19**

**Abst : 2**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
FILIERE TECHNIQUE	
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	Agent de Maîtrise Territorial

Après en avoir délibéré, le conseil

↳ **adopte** le tableau des emplois ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

**Présents : 18**

**Votants : 21**

**Pour : 19**

**Abst : 2**

## **2011.06.06– RECONNAISSANCE DE COMMUNE SINISTREE PAR LA SECHERESSE**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers d'une lettre émanant des agriculteurs de Roiffieux. Ils y expliquent qu'à la date du 01 juin, les pertes sur la récolte de foin étaient de 60% du fait d'un déficit important en pluviométrie et de moyennes de températures particulièrement importantes au printemps.

Il est possible que le département de l'Ardèche soit considéré département sinistré par la sécheresse. Cela permettrait aux agriculteurs de bénéficier de la procédure de calamités agricoles prévue à cet effet et de dégrèvement d'impôt foncier pour perte de récolte.

Monsieur le Maire invite les conseillers à se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil

↳ **Sollicite la Préfecture de l'Ardèche** afin que le département soit considéré comme département sinistré par la sécheresse.

**Présents : 18**

**Votants : 21**

**Pour : 21**

## **2011.06.07– INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENTS RESERVEE AUX INSTITUTEURS**

Le Comité des Finances Locales, lors de sa séance du 30 novembre 2010, a fixé le montant unitaire national de la dotation spéciale instituteurs (DSI) pour l'année 2010 à 2808 € (+1.0435% par rapport à 2008).

Les instituteurs qui se logent par leurs propres moyens perçoivent une indemnité représentative de logement (IRL), dont la part prise en charge par l'Etat ne peut dépasser les 2 808 euros arrêtés par le comité de finances locales. La partie de l'indemnité excédent ce montant est à la charge des communes. Ce complément communal constitue une dépense obligatoire.

Il appartient au Préfet d'arrêter le montant de l'IRL valable en Ardèche pour 2010, après en avoir recueilli les avis des conseils municipaux et du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN)

L'IRL comporte deux taux principaux :

- Le taux de base attribué aux instituteurs non logés célibataires, divorcés, veufs, sans enfants à charge.
- Le taux majoré de 25 %, réservé aux instituteurs non logés mariés avec ou sans enfants à charge, ou veufs, divorcés, célibataires avec enfants à charge.

Pour l'année 2009, la participation à la charge des communes représentait 258 € par instituteur pour le taux majoré.

Notre avis est sollicité sur l'augmentation de l'IRL pour 2010 duquel découlera le montant de la participation des communes. Plusieurs solutions sont possibles :

Proposition d'augmentation de 1.0435% : la participation communale pour le taux majoré de l'IRL serait de 261 €, soit 3€ de plus qu'en 2009 ou proposition d'augmentation supérieures à ce taux.

Après en avoir délibéré, le conseil

↳ **Se prononce en faveur d' une augmentation de 1.0435%** de la participation à la charge de la commune, soit un montant de 261 € pour l'IRL 2010.

**Présents : 18**

**Votants : 21**

**Pour : 16**

**Contre : 4**

**Abst : 1**

## **2011.06.08– AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU BATIMENT TECHNIQUE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la reconstruction du bâtiment technique est sur le point d'être achevée.

Cependant, du fait de difficultés initiales au niveau des études structure, ces travaux ont pris un retard de plusieurs semaines au démarrage de ce chantier.

Le marché de travaux prévoit des pénalités de retard pour les entreprises.

Cependant, considérant la non responsabilité des entreprises dans ce retard, il est proposé aux conseillers de ne pas appliquer ces pénalités de retard en autorisant Monsieur le Maire à signer un avenant de prolongation de délai avec les sept entreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil

↳ **Autorise Monsieur le Maire** à signer un avenant de prolongation de délai avec les entreprises suivantes :

Lot 1- Maçonnerie : MARON GOUDARD

Lot 2- Charpente- Couverture- Zinguerie : MICHELAS

Lot 3- Menuiserie intérieure et extérieure : AOCM

Lot 4- Portails et Serrurerie : GUYON

Lot 5 -Plâtrerie- Peinture- Isolation- Plafonds : FOMBONNE

Lot 6 -Plomberie- Chauffage : FEASSON

Lot 7- Electricité : ARDELECT

**Présents : 18**

**Votants : 21**

**Pour : 21**



## 2011.06.09– SALON DU LIVRE- DEMANDES DE SUBVENTION

La Bibliothèque Le Petit Prince a organisé le premier salon du livre Jeunesse en 2011. CE salon a connu un vif succès. L'équipe de la Bibliothèque a décidé, en accord avec la municipalité, de renouveler ce salon en 2012. Le thème de la Forêt a été retenu pour l'édition 2012.

Afin de financer l'édition 2012, il est intéressant de solliciter une subvention aux services culturels du Conseil Général et du Conseil Régional.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à approuver le plan de financement joint et à solliciter une subvention d'un montant le plus élevé possible auprès du Conseil Général et auprès du Conseil Régional.

### PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT Salon du livre jeunesse 2012

DEPENSES			RESSOURCES		
<i>Libellés</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>Libellés</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
<b>COMMUNICATION</b>			<b>CONSEIL GENERAL</b>	160.00	
Affiche		100.00			
<b>ARTISTIQUE</b>			<b>CONSEIL REGIONAL</b>	116.00	
Animations		800.00			
Indemnités		600.00	<b>COMMUNE</b>	1724.00	
<b>FRAIS GENERAUX</b>					
Repas – inauguration		500.00			
<b>Totaux</b>		<b>2000.00</b>		<b>2000.00</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil

↳ Approuve le plan prévisionnel de financement présenté et sollicite une subvention auprès du Conseil général de l'Ardèche et de la région Rhône Alpes pour l'organisation du salon du livre 2012.

**Présents : 18**

**Votants : 21**

**Pour : 21**

## **2011.06.10- CONVENTION DE MANDAT SYNDICAT CANCE DOUX- ALIMENTATION EN EAU POTABLE LA GARDE- LE VILLAGE**

Monsieur le Maire sollicitera l'autorisation du Conseil afin de conclure une convention de mandat avec le Syndicat des Eaux Cance Doux.

Le mandat sera passé pour un montant plafonné à 125 000 € HT. La charge syndicale pour le tronçon route de la Chomotte, rue du Bachas comprendra les tuyauteries, les pièces de raccord et de robinetterie hors défense incendie.

Pour les tronçons partant de la rue Bachas jusqu'à l'intersection entre la route de la Garde et le Montée des Mures et celui allant jusqu'au regard de comptage situé à proximité du Balcon des Alpes, la charge syndicale comprendra les tuyauteries, les pièces de raccord et de robinetterie hors incendie, ainsi que les terrassements hors réfections de voirie.

Après avoir pris connaissance de la proposition de convention de mandat, le conseil municipal

✎ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat avec le syndicat Cance Doux relative à l'alimentation en eau potable La Garde- Le Village.

**Présents : 18**

**Votants : 21**

**Pour : 21**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **❖ Désignation des Jurés d'assise**

Monsieur le Préfet a demandé à Messieurs les Maires de désigner par tirage au sort les électeurs qui figureront sur la liste préparatoire des jurys d'assises pour l'année 2011.

Douze personnes ont été tirées au sort :

Mme Christiane GAUD

Mme Sandrine BOYER

M. Régis ANDRE

M. Charlie LARNAUD

Mme Chantal CERESOLI

M. Maurice DUMOULIN

Mme Yvelise CHAPUSY  
Mme Fabienne ANDRE  
M. William BEGOUD  
Mme Danielle CLAVEL épouse PASSAS  
M. Georges FANGET  
M. Alain MOURIES

❖ **Fermeture du secrétariat de mairie**

Le secrétariat de mairie sera fermé les samedis du 14 juillet au 15 août.

❖ **Parcelle AC 305- Terrain jouxtant la mairie**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à sa décision de préempter partie de la parcelle AC 305 située à coté de la mairie, le propriétaire a refusé le prix proposé par la mairie qui a suivi l'avis des Domaines. Le juge des expropriations a été saisi afin de fixer le prix.

❖ **Bibliothèque Le Petit Prince**

La Bibliothèque sera ouverte les mercredis entre le 13 juillet et le 22 août.

❖ **Poste de Roiffieux**

Monsieur PASCAL, conseiller, alerte le conseil sur la fermeture régulière de la Poste ces derniers mois. IL est décidé de faire parvenir un courrier à la direction de la Poste afin de rappeler la nécessité de conserver un bureau ouvert chaque matin à Roiffieux.

❖ **Ordures ménagères**

**Déchetterie intercommunale** : Monsieur GOUDARD, conseiller délégué à la Commission Ordures ménagères de la CCBA, informe le conseil que la nouvelle déchetterie a ouvert ses portes. La commission travaille actuellement sur un projet de nouveau règlement intérieur. Des compacteurs de carton et de déchets verts vont y être installés.

**Collecte des ordures ménagères :**

Le principe des conteneurs semi enterrés a été validé par la commission Ordures ménagères.

### ❖ **Roiffieux fait sa bulle**

La fête « Roiffieux fait sa bulle », organisée par le Comité des Fêtes a connu un vif succès.

### ❖ **Conseil municipal Enfants**

Le CME a décidé d'organiser un concours photo à destination des 6-15 ans. Ce concours se déroulera jusqu'au 15 septembre. Les participants devront faire parvenir une photo en mairie sur le thème du village de Roiffieux.

### ❖ **Travaux**

#### **Route du Grand Pré :**

Le transformateur a été supprimé, les travaux d'éclairage public sont en cours. En ce qui concerne la voirie, les travaux devraient s'achever en septembre.

#### **Réseau d'eau potable**

Le syndicat Cance Doux envisage de remplacer la conduite d'eau allant de la RD De Saint Alban jusqu'à la Garde.

### ❖ **Concours communal des Maisons fleuries**

Le jury est passé dans Roiffieux le 17 juin. Chaque habitation a reçu un courrier les informant que leur maison avait été remarquée par le jury. Dix neuf personnes ont répondu favorablement à leur participation au concours.

La séance est levée à 22h30